



Est ce que je risque l'expulsion?

Par **Marie Charlotte EDWARDS**, le **30/01/2018 à 10:58**

Bonjour , je loue une maison depuis octobre 2016. Aujourd'hui je reçois un mail de l'ex femme de mon propriétaire qui me dit qu'elle est propriétaire pour moitié de la maison et qu'elle n'est pas d'accord pour louer la maison et que de fait notre bail est illégal et qu'elle va procéder à une expulsion. Est-ce possible ? J'ai signé un bail et mon loyer est payé tous les mois. Maman de 3 enfants j'ai très peur de ce qui peut nous arriver. Que dois-je faire ? Merci de vos conseils.

Par **Visiteur**, le **30/01/2018 à 11:09**

Bonjour,
ex femme depuis quand ? Voyez aussi avec monsieur ?

Par **Marie Charlotte EDWARDS**, le **30/01/2018 à 11:11**

Bonjour je ne sais pas de quand date leur séparation. J'ai essayé de contacter monsieur qui ne répond pas à mes appels..

Par **youris**, le **30/01/2018 à 13:39**

bonjour,
si vous avez un bail, vous ne risquez rien.
il appartient à l'ex-femme de votre bailleur de saisir la justice pour régler son litige avec son ex.
on ne peut expulser un locataire qu'à l'issue d'une procédure longue et aléatoire.
dès l'instant où vous êtes à jour de vos loyers, vous ne risquez rien.
salutations

Par **Marie Charlotte EDWARDS**, le **30/01/2018 à 14:19**

Bonjour Youris. Je vous remercie de votre réponse rassurante ! Bonne journée